



## Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire  
CR/465

Le 31 juillet 2020

### Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications**

Suite à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015, une édition 2017 des Règles de procédure a été publiée. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusques et y compris les Règles approuvées énumérées dans les annexes de la Lettre circulaire [CR/417](#) du 6 mars 2017.

Conformément aux dispositions des numéros **13.12** et **13.14** du Règlement des radiocommunications, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 84ème réunion (6-15 juillet 2020), a approuvé des modifications apportées aux Règles de procédure (édition de 2017, mise à jour 6).

Ces modifications concernent des Règles de procédure modifiées, qui figurent dans l'Annexe ci-jointe, correspondant à l'édition de 2017 des Règles de procédure. Ces Règles de procédure entrent en vigueur le 15 juillet 2020.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe:** [Règles de procédure – Edition de 2017 – Mise à jour 6](#)<sup>1</sup>

**Distribution:**

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

---

<sup>1</sup> <http://www.itu.int/pub/R-REG-ROP/fr>.